

**EPAGE Sud Ouest du Mont Ventoux
194, boulevard Albin Durand
84260 SARRIANS**

**COMPTE RENDU
Du comité syndical
du 3 octobre 2013
à Saint Pierre de Vassols**

L'an deux mille treize et le 3 octobre, les membres du comité syndical se sont réunis à Saint Pierre de Vassols sur convocation qui leur a été adressée selon les formes légales.

Présents : Guy REY et Patrick TESTUD (Aubignan), Philippe HECKEL (Bédarrides par CCPRO), Jacques POMIAN (Bédoin), Eric SALVI et Jean-Claude FREYCHET (Caromb), Bruno GANDON (Carpentras), Guy GIRARD et Pascal BULTE (Crillon le Brave), Jean-Pierre OLIOSO et Antoine ALARCOS (Loriol du Comtat), Pierre MARGAILLAN et Evelyne ESPENON (Monteux), Robert GRIMAULT et Noël SIMON (Saint Pierre de Vassols), Robert ONDE et Jacqueline BOUTEILLE (Sarrians), Claude ONDE (Vacqueyras).

Absents excusés : Mme et M Alain GUILLALUME, Alain XAVIER, Georges PEYRONNET, Vincent et Philippe SOARD, Gérard MEGEL, Pascal CHASTAN, Robert DUFOUR, Pierre COURBET, Dominique HOURCADE, Martine TERRAS.

Messieurs Grimault et Noël sont très heureux de nous accueillir dans leur commune et ils souhaitent la bienvenue aux délégués.

M le Président les remercie pour leur accueil.

Puis Mme Bagnol procède à l'appel, le quorum étant atteint l'assemblée peut valablement délibérer.

M Gandon est proposé comme secrétaire de séance, ce qui est approuvé.

Le compte rendu du comité syndical du 23 juin 2013 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président présente la première question inscrite à l'ordre du jour : **LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**, puis il demande à Mme Bakour de la commenter.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs en supprimant les postes qui n'ont plus besoin d'être pourvus, car les agents ont été promus sur d'autres grades. Il s'agit des postes :

- d'ingénieur territorial
- d'adjoint technique territorial seconde classe
- d'adjoint administratif 1^{ère} classe

Il est donc proposé de modifier le tableau des effectifs de l'EPAGE et de l'établir à ce jour comme ci-dessous :

Grades	Catégories	Postes pourvus au 01/01/2013	Modification du tableau au 03/10/2013	Postes pourvus au 03/10/2013	Dont temps non complet
Ingénieur principal	A	1	0	1	0
Ingénieur	A	0	- 1	0	0
Technicien principal deuxième classe	B	2	0	2	0
Adjoint technique	C	0	- 1	0	0
Adjoint administratif principal 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1
Adjoint administratif 1 ^{ère} classe	C	0	- 1	0	0
Adjoint administratif 2 ^{ème} classe	C	1	0	1	1
TOTAL EMPLOI AGENTS		5		5	

Un débat s'instaure sur la présentation de ce tableau des effectifs qui semble peu lisible à certains élus. Mme Bakour explique qu'il faut considérer qu'il y a plus de postes ouverts que pourvus puisque des agents de l'EPAGE ont évolué et changé de grade, et qui c'est pour cela qu'il faut fermer certains postes.

Cette question est votée à l'unanimité.

Puis il cède la parole à Mme Bagnol qui présente **LA DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET 2013**

Il est nécessaire d'ajuster les crédits de fonctionnement au budget 2013 afin de mandater les impôts fonciers des terrains acquis par le syndicat.

Chapitre / article	Dépense investissement	Recette investissement	Dépense fonctionnement	Recette de fonctionnement
6711			- 8 000	
635			+ 3 400	
011			+ 4 600	

Cette question est votée à l'unanimité.

Elle poursuit par la présentation du **PROTOCOLE ACTES avec la préfecture de Vaucluse**

Dans le cadre de la transmission des documents à la Préfecture au titre du contrôle de légalité, il est nécessaire de mettre en place le protocole ACTES de télétransmission par voie informatique sécurisée. Ce protocole permet de transmettre tous les actes soumis au contrôle de légalité ainsi que le budget (hors marchés publics pour l'instant).

Il est donc nécessaire d'acter :

- Le recours à la télétransmission

Et d'autoriser M le Président :

- A signer le marché avec JVS notre prestataire informatique (licence iXbus)
- A signer la convention avec M le Préfet de Vaucluse.

Les crédits d'investissements et de fonctionnement afférents à l'achat sont inscrits au budget 2013.

Récapitulatif mise en place protocole Acte par JVS :

Part sur l'investissement (à l'installation)

Logiciel	179,40 €
Mise en œuvre et accompagnement	304,98 €
Total ttc	484,38 €

Part sur le fonctionnement

Hébergement et assistance téléphonique par an	71,76 €
---	---------

Cette question est votée à l'unanimité.

Monsieur le Président demande à Mme Bakour d'exposer la question de la **Rémunération du gestionnaire de l'ENS de Belle Ile**

L'EPAGE SOMV et le CEN PACA ont signé le 15 décembre 2011 (enregistré en Préfecture le 3 janvier 2012), une convention pour la gestion de la zone humide de Belle-Ile à Aubignan, site inscrit à l'inventaire des Espaces Naturels Sensibles de Vaucluse.

Dans le cadre de cette convention, le CEN PACA a élaboré le plan de gestion du site pour la période 2013-2017.

Le plan de gestion de la zone, ainsi que son plan de financement ont été approuvés lors du comité syndical du 13 juin 2013. Certaines des actions du plan seront réalisées directement par le CEN PACA, gestionnaire du site, moyennant une rémunération globale maximale de 49 034,00 € HT.

Le tableau ci-après donne le détail des actions prévues au plan quinquennal, en précisant celles qui sont confiées au CEN PACA ainsi que leurs montants prévisionnels.

Code opération	Intitulé opération	Montant de l'opération HT	Part du CEN PACA HT
FA01	Aménager un sentier pour l'accueil du public	9 910 €	1 910 €
FA02	Etablir des partenariats avec des intervenants extérieurs	1 970 €	1 970 €
FA05	Création d'une page internet sur le site de la commune et de l'EPAGE SOMV	364 €	364 €
GH01	Gérer les prairies par un pâturage et/ou une fauche extensive	0 €	0 €
GH02	Restaurer les friches en habitats prairiaux mésophiles ou mésohygrophiles	0 €	0 €
GH03	Coordonner gestion des cours d'eau et enjeux du site	0 €	0 €
GH04	Réserver un espace sur lequel prendre de l'argile en cas de rupture de digue exceptionnelle	0 €	0 €
GH05	Restituer au site son caractère de champ naturel d'expansion de crue	0 €	0 €
GH06	Entretien de la végétation de la Mayre	1 838 €	788 €
GH07	Nettoyer Belle-Île de ses nombreux déchets	1 894 €	394 €
GH08	Restaurer le système traditionnel d'irrigation gravitaire des prairies	7 032 €	3 032 €
GH10	Restaurer les annexes humides des plans d'eau	0 €	0 €
GH12	Préserver les habitats des dégradations par les véhicules à moteur	2 728 €	728 €
PO1	Surveillance courante	0 €	0 €
PO2	Etablir un partenariat avec la police de l'eau et de l'environnement	0 €	0 €
PO3	Etablir et afficher une réglementation sur le site	0 €	0 €
SA01	Administration générale et organisation d'un comité de gestion annuel	3 790 €	3 790 €
SA02	Evaluation quinquennale et actualisation du plan	7 280 €	7 280 €
SA03	Rédaction et application d'un plan pastoral	1 970 €	1 970 €
SA04	Analyses, synthèses, et rédaction d'un Rapport annuel	9 750 €	9 750 €
SA05	Obtenir la maîtrise d'usage de la Mayre au Nord	3 118 €	758 €
SE01	Suivi de la qualité de l'eau de la Mayre	3 576 €	3 576 €
SE02	Suivi des papillons de jour	1 636 €	1 636 €
SE03	Suivi phytosociologique des habitats et leur dynamique	0 €	0 €
SE05	Suivi de la Diane et de l'aristoloche	1 272 €	1 272 €
SE06	Suivi des Odonates et macrophytes aquatiques	1 272 €	1 272 €
SE07	Suivi des oiseaux nicheurs et de la colonie d'ardéidés	1 576 €	1 576 €
SE08	Suivi batrachologique	848 €	848 €
SE09	Suivi botanique de la végétation	1 272 €	1 272 €
SE10	Suivi des orthoptères	2 424 €	2 424 €
SE12	Suivi de la population d'Agrion de Mercure	2 424 €	2 424 €
SE13	Suivi de l'impact du pâturage sur les milieux	0 €	0 €
SE17	Veiller aux arrivées d'espèces invasives	0 €	0 €
MA01	Entretien des infrastructures d'accueil du public	2 056 €	0 €
MA02	Entretien et sécuriser les cheminements et les accès	0 €	0 €
TOTAL		70 000 €	49 034 €

M Rey estime que cet argent est inutilement mis dans le projet de gestion écologique du site.

Puis il fait un récapitulatif historique sur l'intervention de la mairie d'Aubignan sur la zone. Belle Ile, où il n'y avait que des canniers et des roseaux, a subi le feu, ensuite la mairie a labouré les terres et les prés ont été ensemencés en prairies. Puis la mairie a confié les prairies à un berger ; donc l'implication initiale de la mairie explique l'état actuel de la zone.

M Freychet informe l'assemblée que dans le cadre d'un projet d'école du lycée agricole de Serres, un partenariat sera mis en place avec l'EPAGE, pour que des élèves travaillent sur le cheminement piéton du site. Il précise que par ce projet, il s'agit de sensibiliser le public. Le but est à vocation pédagogique et non économique.

Cette question est votée à la majorité moins un vote contre (M. Testud).

Monsieur le Président propose à M Gandon de présenter la **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZONE HUMIDE DE BELLE ILE A AUBIGNAN**

L'EPAGE SOMV souhaite poursuivre à l'amiable l'acquisition de parcelles inscrites dans le périmètre de la zone humide de Belle Ile. Dans ce contexte, deux propriétaires ont fait part de leurs souhaits de vendre :

- M. Hugues de Rippert d'Alauzier ; parcelles section F n° 899 – 898 – 897 – 894 – 998, d'une surface totale de 12 550 m²
- Mme Claude Coulomb ; parcelles section F n°926, d'une surface totale de 3 800 m².

Selon l'estimation des Domaines, l'évaluation de la valeur vénale globale des parcelles est établie à 17 168 €.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition est de 19 578 € HT, arrondi à 20 500 € HT.

Poste	Coût HT	Coût TTC
Valeur vénale Parcelles (1) : F 899, F 898, F 897, F 894 et F 998	13 178 €	13 178,00 €
Valeur vénale Parcelle (2) : F 926	3 990 €	3 990,00 €
Frais de notaire (1)	1 360 €	1 360,00 €
Frais de notaire (2)	1 050 €	1 050,00 €
Sous-total	19 578 €	19 578,00 €
Divers & imprévus	922 €	922,00 €
TOTAL	20 500 €	20 500,00 €

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Organismes	Taux	Montant en euros HT
Agence de l'Eau	50 %	10 250 €
Conseil Général 84 (cadre ENS)	28 % de la valeur vénale	4 807 €
EPAGE SOMV	26,55 %	5 443 €
TOTAL	100 %	20 500 €

M Testud précise que certains propriétaires dans la zone de Belle Ile, ne sont pas vendeurs et qu'ils sont en droit de faire ce qu'ils veulent sur leur propriété (en l'occurrence, chasser et pêcher). Il demande où en sont les discussions avec l'association de chasse.

Mme Bakour indique que lors de la dernière réunion du Bureau syndical, M Guillaume s'est proposé comme médiateur vers l'association de chasse pour trouver un consensus entre l'ouverture du site au public et l'usage de la chasse sur Belle Ile.

Cette question est votée à l'unanimité.

M Margaillan se charge de présenter la **DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'ACQUISITION DE TERRAINS INCLUS DANS LE PERIMETRE DE LA ZONE HUMIDE DE PERIALE A MONTEUX**

L'EPAGE SOMV souhaite poursuivre à l'amiable l'acquisition de parcelles inscrites dans le périmètre de la zone d'expansion de crue de la Périale. Dans ce contexte, des propriétaires (indivision) ont fait part de leur souhait de vendre :

- Famille Viret ; parcelles section F n° 676 – 677 – 688, d'une surface totale de 24 480 m²

Selon l'estimation des Domaines, l'évaluation de la valeur vénale globale des parcelles est établie à 21 542 €, plus 7 770 € pour l'indemnité revenant au locataire déclaré.

Le budget prévisionnel pour l'acquisition est de 31 172 € HT, arrondi à 32 580 € HT.

Poste	Coût HT	Coût TTC
Valeur vénale Parcelles	21 542 €	21 542,00 €
Résiliation bail de fermage	7 770 €	7 770,00 €
Frais de notaire (Vv)	810 €	810,00 €
Frais de notaire (résiliation bail)	600 €	600,00 €
Frais de notaire (vendeur)	450 €	450,00 €
Sous-total	31 172 €	31 172,00 €
Divers & imprévus	1 408 €	1 408,00 €
TOTAL	32 580 €	32 580,00 €

Le plan prévisionnel de financement est le suivant :

Organismes	Taux	Montant en euros HT
Agence de l'Eau	25 %*	8 145 €
Conseil Général 84	20 %*	6 516 €
EPAGE SOMV	55 %	17 919 €
TOTAL	100 %	32 580 €

* : Une subvention complémentaire de l'Agence de l'Eau RM&C pourra porter le taux de financement à 50 % si un Plan de gestion de la zone humide de la Périale est mis en place.

* : L'aide du Conseil général a d'ores et déjà fait l'objet d'une convention d'attribution dans le cadre d'une demande de financement précédente (délibération syndicale du 16 février 2012)

M Girard s'interroge sur l'intérêt de payer les indemnités de résiliation de bail de fermage si c'est pour ensuite louer ces terres au même fermier. Il trouve l'estimation des Domaines élevée. M Robert Onde indique que c'est un prix normal.

Mme Bakour indique qu'à l'heure actuelle les financements sont acquis à hauteur de 45% et financent une partie des indemnités de résiliation. Alors que, si ces indemnités ne sont pas apurées lors de l'acquisition amiable, elles devront l'être lors de la procédure d'expropriation et les financements ne seront pas certains par la suite.

Des délégués soulignent que les baux de fermage sont de 3,6 ou 9 ans. M Girard évoque un problème de convention d'occupation précaire pour un local sur la commune de Crillon le Brave.

Cette question est votée à l'unanimité.

Les questions diverses sont ensuite abordées :

M Salvi évoque un problème lié à la présence de castors à proximité du rejet de la station d'épuration d'Aubignan-Beaumes de Venis. Il dit qu'il a fait venir des agents de l'ONCFS (Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage) pour discuter du problème des barrages du castor qui perturbent l'écoulement du rejet de la STEP ; mais il lui a été répondu que le castor est une espèce protégée. Il demande alors à ce qu'il puisse être déplacé.

Il s'engage alors une discussion sur le castor : espèce protégée.

Mme Bakour lui répond que le Syndicat Rhône Ventoux, propriétaire de la STEP, doit écrire à la DDT pour expliquer la problématique vis-à-vis du rejet et demander officiellement un déplacement de l'espèce. Ceci étant, elle précise que c'est une procédure lourde, qui nécessite l'autorisation du Conseil National de Protection de la Nature sur la base d'un dossier argumenté.

M Testud demande si les travaux au droit de la propriété de Mm Soard et Meyssonier sont faits.

Mme Bakour l'informe que cela a été réglé dans la semaine.

Les travaux de curage du Brégoux dans la traversée d'Aubignan sont ensuite discutés, M Rey souligne que les travaux à la passerelle n'ont pas été réalisés comme il le souhaitait, il aurait voulu étendre le linéaire de curage.

Mme Bakour lui répond que le curage a été exécuté tel qu'il avait été déclaré à la Police de l'eau ; par ailleurs, le technicien de la Police de l'eau est venu surveiller de près l'exécution du chantier.

Elle dit aussi qu'il y a eu une vive intervention du représentant de l'APPMA locale, qui a téléphoné à l'EPAGE, mais aussi à la Fédération départementale de Pêche, à l'ONEMA et à la Police de l'eau pour protester contre l'exécution de ce curage, qui selon lui a provoqué « une hécatombe dans la population piscicole du Brégoux ».

M Margailan insiste pour que les délégués soient vigilants sur les travaux exécutés sur leur commune ainsi qu'en cas de problème, il est nécessaire de faire remonter au plus vite l'information.

La séance est levée à 19h45.